

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

COMMUNE DE COMIGNE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Ordre dans la séance : 4/14-03-2017

DOMAINE :

Séance du Conseil Municipal du **14 mars deux mille dix-sept.**

Le conseil municipal de la commune de COMIGNE, légalement convoqué en date du 06/03/2017, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Louis GALIBERT, Maire.

OBJET :

Révision des tarifs de location de la Salle polyvalente de COMIGNE et Modification du Règlement Intérieur.

PRESENTS : AURAY Hervé, BOURREAU Isabelle, GALIBERT Jean-Louis, MINUZZI Thierry, NOT Damien, POUS Marie-France, MONTANARD Jean-Louis, ROUQUETTE Christiane.

EXCUSES : VAISSIERE Audrey (pouvoir à I.BOURREAU), ROUANET Jean-François (pouvoir à C.ROUQUETTE).

ABSENTS: BASTARDO Guy.

En exercice : 11

SECRETARE DE SEANCE : BOURREAU Isabelle.

Absent : 1 /Excusés : 2

Présents : 8

Votants : 10

Suite aux travaux d'extension du foyer, ainsi qu'à son aménagement extérieur, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réviser les tarifs de location de la salle polyvalente de Comigne, en incluant également les options à présent disponibles.

Monsieur le Maire informe que la capacité d'accueil de la salle polyvalente est classée en catégorie 4 pour l'ensemble, pouvant donc accueillir 250 personnes au total.

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et décide d'appliquer, pour la location de la salle polyvalente, les tarifs ci-dessous à compter 01/01/2017:

	Tarifs de location du foyer	Tarifs des Cautions
Habitants de Comigne	75€	<p>1 000€</p> <p><i>En cas de <u>dégâts</u> constatés lors de l'état des lieux ou <u>perte de clés</u>, ou si le particulier a servi de <u>prête-nom</u> pour bénéficier d'un tarif préférentiel</i></p> <p>100€</p> <p><i>Si constat de <u>nettoyage incorrect</u> lors de l'état des lieux</i></p>
Famille des habitants de Comigne <i>(ascendant et descendant directs)</i>	180€	
Personnes ayant une résidence secondaire	180€	
Personnes extérieures	800€	
Associations extérieures	350€	
Manifestations caritatives	gratuit	
Séminaires à la journée	1 200€	
<u>OPTIONS disponibles à toute réservation:</u>		
-chambre froide	100€	1 500€
-Ecran	75€	1 500€
<u>OPTIONS réservées aux associations de la commune :</u>		
-Sono	/	1 500€
-vidéoprojecteur		<i>pour 1 ou les 2 options</i>

Il est rappelé que le tarif de 75€ est exclusivement réservé aux habitants de Comigne : une attestation d'engagement à ne pas servir de prête-nom sera signée en Mairie lors de la location, dans laquelle il sera également précisé qu'en cas de manquement à son engagement, la Mairie se réserve le droit d'encaisser la caution versée d'un montant de 1 000€, ainsi que de refuser à ce particulier une future demande de location de salle.

Les pièces à fournir obligatoirement lors de la location:

- le chèque de location de la salle + celui des options s'il y a lieu
- les chèques de cautions
- l'attestation de responsabilité civile en cours de validité
- l'attestation d'engagement sur l'honneur pour la location en son nom et interdiction de céder la salle à un tiers.

Une demande de réservation préalable doit être déposée en Mairie.

Après avis favorable de Mr le Maire, une convention de location doit être signée entre le demandeur et la Mairie (en 2 exemplaires). Pour être validée, cette convention devra être accompagnée des pièces nécessaires au dossier : chèque de location, les 2 chèques de caution, l'attestation d'assurance RC ainsi que l'attestation d'engagement signée.

Affichée le :

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L. 2221-7 et 2121-7 du C.G.C.T.

Publiée le :

Le Maire,
Jean-Louis GALIBERT.

